

# BTS communication

## Brevet de technicien supérieur

Bac + 2

Niveau européen 5 : Savoirs étendus, spécialisés,  
factuels et théoriques

[Code Certif Info N°63656]



### Descriptif, Objectif et Programme

#### Descriptif

Dans une agence spécialisée en communication, une entreprise, une collectivité territoriale ou une association, le titulaire de ce BTS participe à la conception, à la mise en oeuvre et au suivi d'actions de communication interne ou externe.

#### Objectif

Dans une entreprise privée, une agence spécialisée, une entreprise ou un organisme public, ce technicien supérieur participe à la conception, à la mise en oeuvre et au suivi d'actions de communication interne ou externe. Ces fonctions varient en fonction de la structure qui l'emploie.

Ainsi, en entreprise, il procède aux appels d'offres et négocie avec les prestataires. Si l'entreprise fait appel à une agence, il veille au respect des délais et du budget ; s'il occupe une poste de chargé de communication, il propose lui-même des actions.

En agence de communication ou de publicité, il coordonne les activités des commerciaux, des responsables de fabrication et de création. Il peut rechercher de nouveaux clients et négocier de nouveaux projets.

En régie ou dans les médias, il organise la prospection, conseille les annonceurs et commercialise l'espace publicitaire.

Dans les structures disposant d'un service de communication, le titulaire de ce BTS peut travailler comme assistant à la direction de la communication. Il peut également occuper des fonctions de chargé de communication rattaché à la direction, ou exercer des fonctions commerciales ou administratives. En agence, régie ou dans les médias, il occupe un emploi d'assistant commercial ou technique. Il peut enfin, dans certaines structures, exercer les fonctions d'attaché de presse ou d'acheteur d'espaces publicitaires.

## Programme

28 h hebdomadaires. En plus des enseignements généraux (langue étrangère, le droit, l'économie), des enseignements facultatifs peuvent être choisis : langue vivante, aide au partenariat et recherche documentaire. La formation comporte également les enseignements professionnels suivants :

- *Cultures de la communication* (4 h) : psychologie de la communication et expression visuelle et production : sont des enseignements exclusivement consacrés à la communication sous tous ses aspects historiques, sociaux, culturels et psychologiques.
- *Projet de communication* (4 h) : Etablir un cahier des charges et un projet d'étude, en analysant les besoins et les sources d'information nécessaire, et en définissant les modes de collecte de l'information (par consultation, enquêtes, expérimentation...) et les méthodes d'échantillonnage. Assurer le suivi du projet et les relations avec les prestataires.
- *Conseil et relation annonceur* (3 h) : relations commerciales avec les clients et les prestataires, prospection, négociation et gestion des relations commerciales
- *Veille opérationnelle* (2 h) : Connaître les sources d'informations et faire des recherches documentaires pour réaliser des études documentaires et alimenter un système d'information. Apprentissage des outils logiciels et de services web (moteurs de recherche, agrégateurs de flux RSS...).

En atelier de production, les étudiants doivent concevoir et mettre en oeuvre un projet de communication, réaliser des supports (messages, maquettes, etc). En atelier de relations commerciales, ils sont mis en situation professionnelle : gestion de relations avec un prestataire, vente d'un projet de communication à un client.

Sous statut scolaire, l'étudiant effectue un stage de 14 semaines réparties sur les deux années. Le passeport professionnel recense l'ensemble des mises en situation pendant le cursus.

## Modules

Épreuve / Unité (EU) - 01. Cultures de la communication

Épreuve / Unité (EU) - 02. Expression et culture en langues vivantes étrangères

Épreuve / Unité (EU) - 03. Économie, droit et management

Épreuve / Unité (EU) - 03.1. Économie et droit

Épreuve / Unité (EU) - 03.2. Management des entreprises

Épreuve / Unité (EU) - 04. Relations commerciales

Épreuve / Unité (EU) - 05. Activités de communication

Épreuve / Unité (EU) - 06. Projet et pratiques de la communication

Unité facultative / Épreuve facultative (Ufac) - 01. Langue vivante étrangère B

## Poursuite et débouchés

### Poursuite d'études

Le BTS est un diplôme conçu pour une insertion professionnelle. Cependant avec un bon dossier ou une mention à l'examen, il est possible de poursuivre en licence professionnelle dans le secteur des activités et techniques de communication, en école spécialisée dans l'information et la communication, plus rarement en école de commerce.

## **Débouchés**

### **Les objectifs :**

L'objectif du BTS est de former des professionnels de la communication qui commercialiseront et réaliseront des projets de communication interne ou externe. Cette formation comprend l'apprentissage des techniques de mise en oeuvre et de suivi de projet. L'élève apprend à élaborer des messages, à concevoir des maquettes de produits et à réaliser des opérations de communication. Les enseignements économiques et commerciaux lui apportent les connaissances nécessaires à l'achat et à la vente de prestations, à la gestion d'un portefeuille d'annonceurs. L'apprentissage des outils et des techniques de veille informationnelle ou de gestion de l'information lui donnent les capacités d'alimenter les systèmes d'information type web.

### **Les débouchés :**

Les emplois se situent dans des structures disposant d'un service de communication, en agences, en régies ou pour des supports de communication (radio, presse, TV, affichage...). Dans les structures n'ayant pas de service de communication, le diplômé exerce des fonctions commerciales, administratives ou techniques.

## **Autres informations**

### **RNCP**

Inscrit de droit Fiche n° 7481

<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/7481>

### **Certificateur**

Ministère de l'éducation nationale

### **Valideur**

Ministère de l'éducation nationale

### **Pour en savoir plus**

<http://ecogestion.discipline.ac-lille.fr/programmes/bts-communication/referentiel-bts-communication>

### **Ce titre remplace**

BTS communication des entreprises (<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-18856.html>)

### **Session de l'examen**

| Année de la première session | Année de la dernière session |
|------------------------------|------------------------------|
| 2011                         | Information non communiquée  |

### Domaine(s) de formation

46301 : Communication entreprise

34074 : Publicité

### Lien(s) vers les métiers (ROME)

E1103 : Communication

### Groupes formation emploi (GFE)

U : Communication, médias

### Domaine de spécialité (NSF)

320 : Spécialité plurivalentes de la communication

### Accessibilité

| Formation initiale | Formation continue | Apprentissage | Contrat de pro | VAE | Demande individuelle |
|--------------------|--------------------|---------------|----------------|-----|----------------------|
| Oui                | Oui                | Oui           | Oui            | Oui | Oui                  |

### Eligibilité au Compte Personnel de Formation (CPF)

| Identifiant CPF | Début de validité | Fin de validité             |
|-----------------|-------------------|-----------------------------|
| 241965          | 02/01/2019        | Information non communiquée |

### Textes officiels

[Arrêté du 11/06/2009](#)

**Publication** : 17/07/2009

**Descriptif** : Arrêté du 11 juin 2009 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « communication »

**Code NOR** : ESRS0909850A

**URL** : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ESRS0909850A>

**Création** : Oui

[Arrêté du 03/06/2010](#)

**Publication** : 25/06/2010

**Descriptif** : Arrêté du 3 juin 2010 modifiant l'arrêté du 11 juin 2009 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « communication »

**Code NOR** : ESRS1013083A

**URL** : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ESRS1013083A>

**Modification** : Oui

[Arrêté du 06/02/2012](#)

**Publication** : 25/02/2012

**Descriptif** : Arrêté du 6 février 2012 modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités de brevet de technicien supérieur.

**Code NOR** : ESRS1202467A

**URL** : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ESRS1202467A>

**Modification** : Oui

*Informations mises à jour le 27/01/2011 par Certif Info.*

*<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-63656.html>*